

Réunion de bureau de la section tennis de l'ASM Tennis Mercredi 3 mars 2021

Les membres du conseil :

Julie Ade	Présente	Gaëlle Etienne	Présente
Florence Bedu	Présente	Claire Ferry	Présente
Patrice Chabrel	Présent	Blaise Jarreau	Excusé
Alice Clisson	Présent	Stéphane Karamardian	Présent
Xavier Desnos	Présent	Alexis Moussine Pouchkine	Présent
Marie Durand	Présente		

Ordre du jour :

- Retour sur la réunion avec les services techniques de la ville de Meudon
- Encaissement des chèques

Retour sur les services techniques de la ville de Meudon :

- Alexis et Julie ont rencontrés Houari Terbeche (responsable services des sports) et Clément Renaud (responsable des installations sportives) du Service Technique de la ville de Meudon lundi 1^{er} mars
- **René Leduc :**
 - o Eclairage LED sur mini tennis prévu
 - o Eclairage LED des 5 et 7 à étudier
 - o Dossier des travaux en cours nous sera transmis
 - o Remplacement des éclairages des TB prévu (nettoyage intérieur de la bulle à prévoir)
 - o La bulle est classée ERP-X depuis qu'elle a été montée, elle est équipée de détecteurs contrôlant et alertant en cas de problème
 - o Les terres battues seront refaites cet été et auront des lignes plastiques
 - o Disparition du court 11 d'ici 2026 (en même temps que les travaux de réfection de la piscine)
- **Travaux :**
 - o Ouverture des terres battues avec lignes plastiques prévue pour le 6 avril (15 jours de travaux)
 - o Remise en état des terrains synthétiques et Quick en septembre
- Un dossier est à faire pour la FFT pour la réfection des TB (subvention de la FFT)
- Toute demande d'autorisation de filmer les terrains est à demander à la mairie
- Le service technique ne doit pas être sollicité en direct par les adhérents (le bureau doit être l'intermédiaire)
- L'information des horaires des gardiens doit être partagée avec le bureau pour que les créneaux de réservation soient conformes et éviter tout malentendu entre adhérents et gardiens
- L'entretien des synthétiques est fait une fois tous les deux ans. C'est une fois par an pour les Quick

Encaissement des chèques :

Aujourd'hui aucun chèque pour les cotisations, les cours adultes, les enfants compétition n'a été encaissé (cela représente 600 chèques). Avec le système de calcul par famille, il est difficile d'associer un chèque à une cotisation ou des cours.

Seuls les chèques pour les stages de Noël et février ont été encaissés.

Aucun chèque n'est facilement associable aux adhérents à cause des règles de calcul et des réductions faites sur 2020-2021 suite au confinement de 2020.

Proposition pour les cotisations : plafonner le tarif à 250€ (équivalent à une cotisation adultes courts découverts, touche ¾ des personnes ayant une cotisation, perte de 31k€ pour le club).

Pour les cours enfants, nous gardons espoir de pouvoir les rattraper (stages, cours supplémentaires). C'est trop tôt pour se positionner. Cela représente 460 enfants, 6h à rattraper en moyenne (3h min, 11h max).

Pour la compétition, il y a beaucoup d'écarts sur les cours non pris par les enfants. La piste à Marcel Bec n'a pas pu être suivie car plus de terrains disponibles. On a le suivi des heures non faites enfant par enfant. Cela représente 67 enfants (14h de moyenne à rattraper, entre 5h et 30h à rattraper).



Toutes les heures qui seront rattrapées sont des heures supplémentaires pour les enseignants.
Il faut voir si nous pourrions nous faire financer une partie avec le plan de relance.

Scénario envisagé :

- Il faudra récupérer les informations de Ndeye sur toutes les formules de chaque adhérent.
- Des permanences avec les membres du bureau et peut-être Ndeye seront à prévoir le week-end.
- Les paiements pourront se faire par chèque ou paiement en ligne sur place.
- Alexis prépare un texte qui sera envoyé aux adhérents.

Nom de domaine :

Alexis a récupéré le nom de domaine.

Nous aurons bientôt des adresses mail ASM.

Contrats des enseignants :

- Alexis a les avenants de chaque enseignant mais pas les contrats
- Sophie pourra renseigner Florence et Claire sur le système de rémunération des enseignants et éventuellement fournir leurs contrats.